

# SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2025

oooooooooooooooo

Convocation du 27 janvier 2025

Approbation du Compte-rendu de la séance du 20 décembre 2024 :

Approuvé et signé par tous les membres présents

Renouvellement du contrat BERGER-LEVRAULT :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler pour une durée de trois ans du 01/03/2025 au 29/02/2028 le contrat informatique n° SGL2025010157.31978 avec la Société BERGER-LEVRAULT dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine).

Le contrat dont copie jointe, a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels et la fourniture par SEGILOG à la commune du L'Habit d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels.

En contrepartie les rémunérations des prestations sont les suivantes :

2025 : - Droit d'utilisation du 01/03/2025 au 29/02/2028 : 1 845 € HT

- Maintenance, Formation du 01/03/2025 au 29/02/2028 : 205 € HT

2026 : - Droit d'utilisation du 01/03/2025 au 29/02/2028 : 1 845 € HT

- Maintenance, Formation du 01/03/2025 au 29/02/2028 : 205 € HT

2027 : - Droit d'utilisation du 01/03/2025 au 29/02/2028 : 1 845 € HT

- Maintenance, Formation du 01/03/2025 au 29/02/2028 : 205 € HT

Le montant ci-dessus déterminé n'est pas révisable pendant la durée de l'application du présent contrat. Une ligne budgétaire sera ouverte chaque année au compte 2051 (investissement) et au compte 6156 (fonctionnement).

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce contrat qui prendra effet au 01/03/2025 et non prorogeable par tacite reconduction.

Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 20.